

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 février 2006

AUTOROUTE A 89 - (n° 2845)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Guilloteau

ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi cet article :

« Dans le cadre de la réalisation de l'autoroute A 89 Bordeaux-Genève, et dans l'intérêt national et européen de cette grande liaison transversale est-ouest de la France l'aboutissement du dernier tronçon doit être réalisé entre Balbigny et l'autoroute A 46 avec un raccordement à l'A 6 au niveau de l'échangeur autoroutier d'Anse. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La proposition de loi que nous avons à examiner aujourd'hui à l'Assemblée nationale vise à obtenir l'achèvement de l'autoroute reliant Bordeaux à Genève, desserte transversale, primordiale pour notre pays. Actuellement, l'autoroute A 89 s'arrête à Balbigny dans le département de la Loire.

La proposition de l'article unique ci-dessus tend à refuser la forme juridique qui aboutit à faire remplacer par la loi un décret que le conseil d'État n'a pas validé.

Cet amendement entend également que ce projet autoroutier corresponde à une logique d'aménagement du territoire. Il n'est nullement remis en cause la nécessité de cette réalisation autoroutière, nécessaire dans le cadre des liaisons transversales entre l'ouest et l'est de la France et primordiale pour les échanges avec le reste de l'Europe. L'A 89 ne doit pas arriver à La Tour-de-Salvagny mais doit reprendre l'un des tracés d'origine et rejoindre l'A 6 puis l'A 46 pour ne pas augmenter le flux automobile dans l'agglomération lyonnaise, déjà victime de saturation en terme de trafic routier et autoroutier. La jonction proposée au niveau de l'échangeur d'Anse serait dans la logique de la nécessité de cette autoroute Bordeaux Genève, avec une meilleure distribution des flux pour le sud, le nord de la France et une liaison autoroutière directe entre la France et les autres pays d'Europe.